

CHAMPION INTERNATIONAL D'EXPOSITION

Pour obtenir le titre de Champion International d'exposition (C.I.e) les chiens doivent répondre aux conditions suivantes :

a) avoir obtenu, dans trois pays différents, sous trois juges différents, 4 (quatre) certificats d'aptitude au Championnat International de Beauté (CACIB), quel que soit le nombre de concurrents;

b) entre le premier et le dernier CACIB, une période minimum de un an et un jour doit s'être écoulée. Cette période est à comprendre comme suit : par exemple, du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2010.

Nous attirons votre attention sur le fait que les demandes pour ce titre doivent être envoyées par écrit au secrétariat de la FCI par l'intermédiaire de l'association canine nationale ou directement par le propriétaire du chien conformément aux accords existants entre la FCI et certains membres. **Fédération Cynologique Internationale (AISBL)**

13 place Albert 1er - 6530 Thuin - Belgique

Tél + 32 (0) 71 59 12 38 - Fax + 32 (0) 71 59 22 29

Internet : www.fci.be

CHAMPION INTERNATIONAL DE BEAUTÉ

2 CACIB dans deux pays différents par deux juges différents et un 3ème TB au moins en travail, obtenu dans une épreuve avec CACIT (les deux CACIB devront être séparés au moins par 1 an et 1 jour).

CHAMPION DE CONFORMITÉ AU STANDARD

CACS de la Nationale d'élevage ou CACS du Championnat de France - ou 2 RCACS de NE ou CHF, dont un en exposition CACIB et un en Spéciale de race + Dysplasie A ou B + titre de Trialer ou BICP 1ère catégorie + Test d'identification génétique. Dans le cas où le même chien obtiendrait ces deux CACS dans un délai de deux ans à partir de l'obtention du 1er, ces récompenses lui resteraient acquises, mais la RCACS de la récompense obtenue en second serait transformée en CACS, sous réserve que le chien l'ayant obtenue, remplisse les conditions exigées ci-dessus.

Si le chien n'obtient pas le titre de Trialer dans les deux ans qui suivent le CACS de la Nationale d'élevage ou de l'exposition du Championnat, le chien ayant obtenu la RCACS peut bénéficier du CACS.

Pédigrée complet.

HOMOLOGATION DES TITRES DE TRAVAIL

Pour tous les titres, Trialer ou Champion de travail :

Une seule récompense pourra provenir des concours de clubs ou des interclubs partiels.

Les autres récompenses seront obtenues en concours ouverts ou en interclubs à valeur d'ouverts.

Pour les titres de champions sur perdrix ou sur gibier naturel, un CACT et un seul pourra provenir des concours organisés avec CACIT soit en Espagne, en Serbie, en Croatie, en Grèce ou en Pologne.

Pour les titres de champions chez les continentaux, une récompense au moins devra être obtenue dans un concours ouvert tel que défini au Chapitre II, article 5, premier alinéa. (organisé par une société canine régionale ou une association habilitée par la CUNCA)

La RCACT sera comptabilisée comme un CACT si le chien qui obtient le CACT a, avant le concours concerné, les récompenses de travail nécessaires pour être champion dans la discipline ou s'il est identifié comme porteur d'une tare qui n'autorise pas l'homologation du titre de champion ou si la demande d'homologation du titre n'a pas été réalisée dans les délais indiqués à l'Article 100 du présent règlement.

Pour homologuer un titre de champion, le chien doit obtenir au minimum un qualificatif «TB» dans une exposition de conformité au standard et respecter le délai prescrit à l'article 100.

Pour homologuer un titre et avant sa délivrance sont obligatoire une procédure de dépistage de tare héréditaire dysplasie avec une lecture **A** ou **B** et une Identification génétique avant délivrance du titre.

Le titre de **Trialer** ne pourra être attribué qu'avec des récompenses obtenues dans les épreuves où le CACT a été mis en compétition ; il sera décerné :

avec 2 EXC. Une récompense pourra provenir d'un concours à l'étranger où le CACIT était en jeu.

TITRES DE CHAMPION

- **Champion des field-trials de printemps sur perdrix**
- **Champion des field-trials sur gibier naturel**
- **Champion des field-trials sur gibier tiré**
- **Champion des field-trials sur gibier sauvage**

Pour l'ensemble des titres et toutes les races : les CACT de solo manquant pour l'obtention d'un titre de Champion de field-trials pourront être remplacés par des CACT obtenus en Couple.

TITRES DE CHAMPION

- Continentaux mâles
- 3 CACT en solo et 1 Excellent en COUPLE dans la discipline concernée
- L'un des CACT pourra être remplacé par 2 RCACT
- Continentaux femelles
- 2 CACT ou RCACT en solo et 1 Excellent en COUPLE dans la discipline concernée

Pour le titre de champion de fields trials de printemps sur perdrix seules sont prises en compte les récompenses obtenues au printemps.

Pour le titre sur gibiers naturels, seules sont prises en compte les récompenses obtenues sur gibier naturel indiqué à l'article I.2.

Pour le titre gibier tiré, seules sont prises en compte les récompenses obtenues sur gibier tiré avec rapport obligatoire.

Pour le titre sur gibier sauvage : les oiseaux naturels concernés sont exclusivement : bécasses, bécassines et tétraonidés. Le gibier n'est pas tiré mais le coup de feu est obligatoire au point, en toutes circonstances. Le rapport à froid n'est pas exigé. Les récompenses devront être obtenues sur au moins deux espèces de gibier. Dans la mesure où, sur un oiseau, toutes les récompenses nécessaires à l'homologation d'un titre ont été obtenues, le chien devra courir en couple sur cet oiseau.

CHAMPION COMPLET DE TRAVAIL

AU PRINTEMPS sur perdrix CACT couple et Solo en GT ou GN ou GIBIER SAUVAGE CACT Couple et Solo.

Les CACT obtenus en solo comme ceux obtenus en couple peuvent être utilisés pour l'homologation de l'ensemble des titres mais un seul CACT pourra provenir d'un concours de club ou interclubs partiel.

Champion de France de la Race

Les associations de race peuvent maintenir une échelle de valeur spécifique à la race dont le meilleur chien pourra être déclaré champion de France de la race.....pour l'année.....

Les clubs de race pourront exiger un qualificatif morphologique minimum «TB» le respect d'une procédure de dépistage de tare héréditaire «Dysplasie» et une identification génétique avant délivrance du titre.

Champion International de Travail

Pour prétendre au titre de Champion International de Travail un chien doit avoir obtenu :

1) à l'âge minimum de quinze mois, deux CACIT ou un CACIT et deux RCACIT gagnés dans des field-trials organisés sous la responsabilité de deux sociétés canines nationales différentes (patronnées par la FCI) et sous des juges différents.

2) à l'âge minimum de quinze mois dans une Exposition Internationale patronnée par la F.C.I. le qualificatif «Très Bon» ou un «Deuxième prix» en classe ouverte.

